

COMMUNE LA CHAPELLE-HERMIER

COMPTE-RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2018

Monsieur Emmanuel MAREIX est nommé secrétaire.

Absents : Guillaume NERRIERE (pouvoir donné à Sandra ROUSSEAU), Christophe GAUVRIT, Sébastien CORNU, Alain JEAN DIT MARTINEAU, Raphaël FERRE.

Avant de débiter la séance, Monsieur Pierrick POISSONNET, originaire de Beaulieu sous la Roche, gendarme affecté à la brigade territoriale des ACHARDS, référent de La Chapelle-Hermier s'est présenté à l'équipe municipale.

Il informe l'assemblée que la commune de La Chapelle-Hermier est considérée comme une zone calme, sans problème particulier de délinquance.

Il précise les missions de la gendarmerie des ACHARDS, essentiellement basées sur le routier et l'investigation

M. POISSONNET soulève le problème des jeunes qui circulent à vélo souvent dépourvus de casque ou d'éclairage. Il précise l'obligation pour nos jeunes prenant le car pour aller au collège de porter un gilet jaune. Cet accessoire est sécurisant et plus particulièrement durant la période hivernale où il fait nuit lors des trajets menant aux arrêts du transport scolaire ou au domicile.

Enfin M .POISSONNET rappelle que la gendarmerie est ouverte 24h/24h – 7j/7 en cas de besoin. L'accueil du public reste une mission primordiale.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2018

Paulette LOGEAIS précise au sujet des colis de Noël que seules les personnes de plus de 80 ans qui résident à La Chapelle-Hermier (résidence fiscale, où qui y habitent plus de 180 jours par an) pourront en bénéficier. Aucun colis ne sera distribué aux personnes résidant en maison de retraite, même si elles conservent leur bien immobilier sur la commune de La Chapelle-Hermier.

2 – Décisions prises par délégation

- Néant

3 – Délibérations

N°2018-038 Convention participation Paroisse au chauffage de l'Église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année un accord est passé avec la paroisse ST JEAN DU GUE GORAND portant sur leur participation financière aux frais de chauffage de l'église.

A ce jour, aucune convention arrêtant le pourcentage de participation de la paroisse a été établi.

La pratique était de faire participer la paroisse à hauteur de 30% des frais d'électricité pour les frais de chauffage.

Une convention est proposée pour permettre d'officialiser cette pratique en accord avec la Paroisse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver cette convention.

4- Informations diverses

DIA – Vente d'un bien immobilier situé au 10, rue Georges Clemenceau. Acquéreur Olivier BARANGER domicilié 31, rue Georges Clemenceau 85220 LA CHAPELLE-HERMIER.

DIA – Vente d'une parcelle de terrain à bâtir située au 11, rue des pommiers ; Acquéreurs Jimmy et Annabelle CHARVET domiciliés 13 hameau du Lavoir 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE.

DIA – Vente d'un bien immobilier au 35, rue Georges Clemenceau. Acquéreur SCI EFC domiciliée 8 Ter, rue Georges Clemenceau 85340 L'ILE-D'OLONNE.

DIA – Vente d'un bien immobilier situé au 37, rue Georges Clemenceau. Acquéreur SCI EFC domiciliée 8 Ter, rue Georges Clemenceau 85340 L'ILE-D'OLONNE.

DIA – Vente d'un bien immobilier situé au 10, rue des pommiers. Acquéreurs Jimmy GUERINEAU et Sandra CHEVALIER domiciliés 6, rue des Aubépines 85220 LA CHAIZE-GIRAUD.

Le banc de l'église, qui était cassé, a été réparé par Anthony ROUSSEAU.

Une fenêtre de l'église doit être changée car elle risque de tomber. Elle sera remplacée par une fenêtre en bois.

La question de la gestion de la Chapelle de Garreau par l'Intercommunalité se pose. La commission dédiée à ce sujet devra se réunir pour envisager l'opportunité d'un transfert de compétence ou non.

Les travaux au salon de coiffure ont été réalisés. La porte communiquant avec l'épicerie a été condamnée, conformément à la volonté des gérantes, afin de pouvoir aménager ce coin pour les besoins de leur activité professionnelle.

Rappel concernant l'entretien de l'espace dédié aux Jaunay'stivals : Robert BARANGER utilise le tracteur prêté par Vincent TESSON, afin de faucher l'herbe sur le terrain. En contrepartie, Vincent TESSON se charge de la récupérer pour en faire du foin. Le terrain appartenant à la commune, Robert effectue cette mission sur son temps de travail, en accord avec la municipalité.

Cette précision est apportée afin de mettre un terme à une confusion qui portait sur le fait que Robert BARANGER travaillerait pour Monsieur TESSON pendant son temps de travail.

Une porte ouverte des ateliers municipaux sera faite le vendredi 7 septembre 2018. Tout Chapelois pourra y venir pour voir les travaux effectués et l'aménagement réalisé. Le conseil Municipal les accueillera de 18 à 20h sur place.

Lotissement Le Plessis : les discussions sont toujours en cours. Une réponse définitive devrait être donnée avant la fin juillet par le propriétaire sur la cession du terrain.

Monsieur le Maire accompagné de Guy RAPITEAU et Robert BARANGER, a reçu un jeune de Coëx qui doit effectuer des TIG (140h)

Il fera donc ses heures au sein de la collectivité à compter du 10 septembre 2018 pour effectuer sa peine, et sera encadré par Robert BARANGER. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Prochaine séance le 24 septembre 2018 à 20h30.

Les dates des prochains conseils sont fixées les 22/10, 19/11 et le 17/12/18 à la même heure.

Clôture de la séance à 21h50.